

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7179

présenté par

Mme Hugues, M. Ledoux, Mme Cristol, Mme Le Nabour, Mme Goetschy-Bolognese,
Mme Chandler, Mme Rilhac, M. Guillemard, M. Mendes, Mme Liliana Tanguy et Mme Delpech

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.